

Projet de réponse des délégations britannique et française du Conseil de l'UEO à la question 160 posée par un membre de l'Assemblée sur les forces nucléaires (Londres, 10 juillet 1975)

Légende: Le 10 juillet 1975, le Secrétariat général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet le projet de réponse préparé par les délégations britannique et française à la question 160 posée au Conseil de l'UEO par M. Krieg, membre de l'Assemblée. Le parlementaire demande si les forces nucléaires dont disposent deux pays membres de l'UEO, à savoir la France et le Royaume-Uni, pourraient être susceptibles de jouer un rôle dans un système de défense occidental fondé sur une riposte nucléaire sélective. Les deux délégations répondent que toute force nucléaire est susceptible d'être affectée à un tel système, mais ils soulignent que l'affectation effective relève d'une décision politique. Ainsi les forces nucléaires britanniques sont affectées à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), tandis que celles de la France ne le sont pas. Toutefois, ils mettent l'accent sur le fait que la déclaration d'Ottawa reconnaît explicitement le rôle dissuasif de la France et du Royaume-Uni au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétariat général. Question écrite No 160 posée au Conseil par un membre de l'Assemblée. Londres: 10.07.1975. WPM (75) 24. Exemple No 49. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1975, 01/05/1975-30/04/1976. File 202.413.22. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_des_delegations_britannique_et_francaise_du_conseil_de_l_ueo_a_la_question_160_posee_par_un_membre_de_l_assemblee_sur_les_forces_nucleaires_londres_10_juillet_1975-fr-1eca1d20-1a67-471a-82a1-78d9b008a836.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

Français seulement

WPM (75) 24 révisé

Exemplaire No 49

10 juillet 1975

NOTE DU SECRETARIAT GENERAL

Question écrite No 160 posée
au Conseil par un membre de l'Assemblée

Prière de substituer (en français seulement) le texte ci-joint à la version distribuée le 8 juillet sous la cote WPM (75) 24.

11

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. CONFIDENTIEL

U.E.O. CONFIDENTIEL

WPM (75) 24

Texte de la question écrite No 160 posée au Conseil

par M. Krieg

(cf. doc. C (75) 75)

Le Conseil considère-t-il que les forces nucléaires dont disposent deux pays membres de l'U.E.O. sont susceptibles de jouer un rôle dans un système de défense occidental fondé sur une riposte nucléaire sélective ?

Projet de réponse

Toute force nucléaire stratégique est susceptible d'être affectée à un système de défense fondé sur une riposte nucléaire sélective, et d'y jouer un rôle. L'affectation effective de sa force par un pays relève d'une décision politique. Les forces nucléaires du Royaume-Uni sont affectées à l'OTAN. Celles de la France, l'autre puissance nucléaire membre de l'U.E.O., ne le sont pas.

Toutefois, la déclaration sur les relations atlantiques, approuvée à Ottawa le 19 juin 1974 par le Conseil Atlantique, reconnaît explicitement au paragraphe 6 "le rôle dissuasif propre contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance" des forces nucléaires dont disposent deux pays européens.

U.E.O. CONFIDENTIEL